



## ENFANT SOUS PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

En cas de régime spécifique ou d'allergie alimentaire, la direction doit en être informée immédiatement. Si votre enfant est sous PAI (présentant une allergie alimentaire), vous devez fournir un panier repas complet tous les jours, le protocole d'intervention en cas d'urgence signé ainsi que les médicaments en cours de validité en rapport avec le PAI.

Pour maintenir la chaîne du froid, nous demandons aux parents de remettre en main propre aux agents d'animation les paniers repas, refroidis dans un sac isotherme, avec pain de glace et thermomètre (Température entre 0° et 3°). Afin d'éviter tout échange entre les paniers repas, nous vous demandons d'inscrire (au marqueur indélébile), le nom et prénom de votre enfant sur les boîtes des repas, ainsi que de joindre quotidiennement le menu nominatif dans l'agenda fourni par le service.

Une convention spécifique sera mise en place entre la Mairie et les familles concernant les paniers repas individuels sur demande des familles auprès de la direction. Un relevé de température sera mis en place pour le suivi de la chaîne du froid, cosigné par les parents et la direction chaque jour. En cas de non-respect de cette obligation, nous dégageons notre responsabilité en cas de problème lié à la rupture de cette chaîne.

**Le projet d'accueil individualisé (P.A.I)** sera transmis dès son renouvellement par la médecine scolaire auprès du responsable.

### **Nous nous engageons à respecter les démarches suivantes :**

✓disposer les paniers repas dans un sac isotherme avec pain de glace et thermomètre pour vérification du respect de la chaîne du froid (température entre 0 et 3°C),

✓donner en main propre le panier repas à la Directrice ou Directrice Adjointe chaque jour scolaire ou dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

✓chaque composante du panier repas doit être **IMPERATIVEMENT emballée**,

✓inscrire le nom des enfants sur les boîtes contenant les repas accompagnés du **MENU DU JOUR ET DE LA DATE.**

✓de remplir quotidiennement une fiche de prise de température lors du dépôt du panier repas avec date, signature et nom de la personne déposant le panier,

✓de fournir le matériel nécessaire et la quantité de nourriture suffisante (environ 100g en plus) pour la mise en place de plats témoins en cas d'e contrôle de la **DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations)**,

En cas de non respect de cette démarche, nous vous informons que les enfants ne pourront être acceptés à la cantine scolaire.



## ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

(document à retourner auprès du service de la cantine scolaire)

Nous soussignés.....

Monsieur (père)..... et/ou Madame(mère).....

Responsable(s) de l'enfant.....scolarisé(e) à l'école.....en classe de .....

Résidant l'adresse suivante.....

Déclarons avoir fait le choix de fournir un **panier repas** au personnel de la restauration scolaire (Directrice ou Directrice Adjointe pour mon enfant en fonction du PAI validé par le médecin scolaire)

**Le projet d'accueil individualisé (P.A.I)** sera transmis dès son renouvellement par la médecine scolaire auprès du responsable ainsi que les médicaments en cours de validité en rapport avec le PAI.

**Nous nous engageons à respecter les démarches suivantes :**

✓disposer les paniers repas dans un sac isotherme avec pain de glace et thermomètre pour vérification du respect de la chaîne du froid (température entre 0 et 3°C),

✓chaque composante du panier repas doit être **IMPERATIVEMENT emballée**,

✓donner en main propre le panier repas à la Directrice ou Directrice Adjointe chaque jour scolaire ou dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

✓inscrire le nom des enfants sur les boîtes contenant les repas accompagnés du **MENU DU JOUR ET DE LA DATE**.

✓de remplir quotidiennement une fiche de prise de température lors du dépôt du panier repas avec date, signature et nom de la personne déposant le panier,

✓de fournir le matériel nécessaire et la quantité de nourriture suffisante (environ 100g en plus) pour la mise en place de plats témoins en cas d'e contrôle de la **DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations)**,

En cas de non respect de cette démarche, nous vous informons que les enfants ne pourront être acceptés à la cantine scolaire.

Fait à Ahetze,  
le.....

Signature des parents

Signature

Père

Mère

Mairie

